



Union Fédérale de la Santé Privée

TRACT POUR LES ETABLISSEMENTS FHP

UN SALAIRE A LA TETE DE L'EMPLOI

Les Organisations Syndicales se réunissent mensuellement en Commission Paritaire au siège de la FHP (Fédération Hospitalière Privée).

AUJOURD'HUI LES MOTIFS D'INSATISFACTION ET LES RAISONS D'EXPRIMER NOTRE MÉCONTENTEMENT NE MANQUENT PAS.

NUL BESOIN DE CATALOGUE POUR ILLUSTRER LES RÉALITÉS DE NOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DÉGRADÉES.

Les négociations salariales au niveau de la FHP sont au point mort depuis de nombreuses années.

Lors de la Commission Mixte Paritaire du mois de novembre 2013, la FHP exprime son désir de revoir la grille de classifications et veut avancer à marche forcée pour la mettre à exécution au 1^{er} juin 2014.

Nos revendications	La réponse de la FHP
Le rétablissement de la RAG (Revenu Annuel Garanti) pour tous,	Aucune augmentation de la valeur du point avant « la refonte de la grille (coefficients) »;
L'augmentation de tous les coefficients de 32 points ; pour repositionner le 1er coefficient au niveau du SMIC, et maintenir l'évolution catégorielle sans tassement de la grille.	La suppression de la valeur du point. La création d'un salaire annuelle de référence par métier. Une évolution de carrière dans l'emploi : remplacement des groupes A et B par des niveaux 1,2 et 3.
L'harmonisation de l'ancienneté entre les filières	La création d'un salaire annuel d'ancienneté.
Le déplafonnement de l'ancienneté	

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale.

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cédex • Tél. : 01 55 82 87 71 • Fax : 01 55 82 87 77
BOURSE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : www.cgt.fr/santeas • e-mail : ufsp@sante.cgt.fr

L'ÉVOLUTION DES SALAIRES POURRAIT SE FAIRE PAR MÉTIER SELON LES BESOINS
DE LA BRANCHE ET/OU DES ÉTABLISSEMENTS.

COMMENT LES ORGANISATIONS SYNDICALES POURRAIENT-ELLES ACCEPTER UNE TELLE REMISE EN CAUSE DE LA CONVENTION COLLECTIVE OÙ LES SALARIÉS SERAIENT MIS EN CONCURRENCE ?

LA FHP JOUE LA MONTRE, SA RÉELLE INTENTION NE SERAIT T'ELLE PAS DE DÉNONCER A PLUS OU MOINS LONG TERME LA CONVENTION COLLECTIVE ET EN RENDRE RESPONSABLE LES ORGANISATIONS SYNDICALES ? TOUT LE LAISSE PENSER.

NOUS ASSISTONS RÉGULIÈREMENT À UN SIMULACRE DE NÉGOCIATION.

LA FHP TRANSMET DES INFORMATIONS AU COMPTE-GOUTTE. ELLE PRÉTANT ATTENDRE NOS PROPOSITIONS, MAIS LAISSE ENTENDRE QUE LES DÉCISIONS SONT DÉJÀ PRISES. NOUS NOUS CONFRONTONS À DES INTERLOCUTEURS QUI N'ONT AUCUN POUVOIR DECISIONNAIRE. ILS SONT AUX ORDRES DE LEUR ORGANE DIRIGEANT (COMEX).

AFIN DE POUVOIR NÉGOCIER EFFICACEMENT,
NOUS AVONS BESOIN D'UNE FORTE MOBILISATION DE TOUS LES SALARIÉS-ES.

LA CGT, RESTERA TRÈS VIGILANTE SUR LES PROPOSITIONS DE LA FHP.

Nous vous proposons le plan de mobilisation suivant :

- Distribution de la pétition le 26 mars 2014 dans l'ensemble des établissements que nous remettons lors de la réunion de négociation de la Commission Mixte Paritaire de la FHP du mois de mai,
- Mobilisation lors de la Commission Mixte Paritaire du 25 Juin 2014.

**NOUS DEVONS ÊTRE PRÊTS À ORGANISER UNE ACTION
ET À FAIRE ENTENDRE NOS REVENDICATIONS.**

**ÉLECTIONS
2014**
cgt
Proximité | Solidarité
Démocratie | Efficacité

**Bulletin de contact
et de syndicalisation**

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Entreprise (nom et adresse) :

Fédération CGT Santé et Action Sociale - Case 538 -
263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 87 65

